



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 6 mars 2018 à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 6059, route de Fossambault, et désigné sous le numéro de lot projeté 6 192 653.

La dérogation vise une opération cadastrale dans le but de permettre deux lots dont la largeur est de 20,15 mètres, alors que la norme réglementaire est une largeur minimale de 25 mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1.3 du Règlement de lotissement numéro 2007-01-9150 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 13^e jour de février 2018.

Jacques Arsenault
Greffier